

PROVINCE DU SUD

DEPARTEMENT DE DJA ET LOBO

COMMUNE RURALE DE DJOUM

B.P 27 Cél : 921 95 98 DJOUM.

N° 49 //CR/DJO

DIRECTION DES FORÊTS  
KOURRIER

28 DEC 2004

27 DEC 2004

Djoum, le 15 Décembre 2004

LE MAIRE DE LA COMMUNE RURALE DE DJOUM

A Son Excellence,

Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune à

Yaoundé

Objet : Attestation de conformité du plan  
de sondage pour l'aménagement de la forêt  
communale de Djoum.

Ministère des Forêts et  
de la Faune

Courrier Arrivé

Le 17 DEC 2004

S/No 0410

Excellence Monsieur le Ministre,

81  
R. Aghebo

Dans le cadre de l'aménagement de la forêt Communale classée de Djoum, Décret n°  
2002/1070/PM du 19 Juin 2002,

J'ai l'honneur de soumettre à l'appréciation des services compétents de votre  
département ministériel, l'examen du plan de sondage élaboré au nom de la forêt communale de Djoum,  
en vue de l'obtention d'une « Attestation de Conformité » idoine aux normes en vigueur en République  
du Cameroun.

Dans l'attente d'un résultat positif qui nous permettrait d'entamer l'étape suivante, je  
vous prie d'agréer Excellence, avec mes remerciements anticipés, l'expression de ma considération  
distinguée. /-

Ampliations :

- DPFF/Sud
- DDFF/DL
- Chef de poste forestier Djoum
- Chrono/Archives

DF  
23.12.2004

LE MAIRE  
Sa Majesté  
Akoulou Daniel